

# Procès-verbal

## Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 14 avril 2014, 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), Mme Marie-Ève Racine (district 3), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Wanita Daniele.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, et du directeur général par intérim, M. Serge Demers.

### Dispositions préliminaires

#### 1. 114-04-14 Ouverture de la séance

À 19 h 30, la mairesse, Mme Wanita Daniele, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée LCV).

Document déposé : DOC-01-04-14

#### 2. 115-04-14 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Embauche de M. Daniel Pelletier au poste de directeur général et trésorier adjoint

Sur proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par M. le conseiller Louis-Georges Thomassin .

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et rédigé ci-dessous :

#### **Dispositions préliminaires**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014

#### **Adoption des comptes**

4. Adoption des comptes – Lot 04-2014 (7 mars 2014 au 8 avril 2014)

#### **Période de questions #1**

5. Période de questions #1

#### **Suivi**

6. Correspondance
7. Suivi des projets en cours

#### **Dépôt**

8. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif sur l'urbanisme (CCU)

#### **Avis de motion**

9. Avis de motion – Adoption d'un règlement relatif au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92
10. Avis de motion – Adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux de pavage et de rechargement des accotements sur le territoire de la Ville
11. Avis de motion – Adoption du Règlement 712-14 – *Règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale*

#### **Adoption de règlements**

12. Adoption du Projet de Règlement 712-14 – *Règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale*

#### **Opérations contractuelles**

13. Octroi de contrat à *Lavery DeBilly avocat* pour obtenir un service de première ligne en droit municipal, conformément à la demande de prix DP2014-05
14. Octroi de contrat à *Insta-Mix* pour la fourniture d'une benne chauffante basculante sur remorque, conformément à l'appel d'offres public SBDL2014-06

15. Octroi de contrat à *Sciage et forage Québec (1984) inc.* pour les services de coupe de bordures de béton, conformément à la demande de prix DP2014-12
16. Octroi de contrat à *Turcotte 1989 inc.* pour le raccordement de deux (2) groupes électrogènes, conformément à l'appel d'offres sur invitation INV2014-01
17. Octroi de contrat à *Laboratoires d'expertises de Québec Ltée* pour les services de laboratoire de sols pour le projet de remplacement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égouts, conformément à la demande de prix DP2014-10
18. Octroi de contrat à *Machinerie Landry et fils* pour la location d'une niveleuse, conformément à la demande de prix DP2014-11
19. Octroi de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires pour la saison estivale 2014, conformément à la demande de prix DP2014-07
20. Octroi de contrat à *PosImage* pour la fourniture d'une enseigne lumineuse électronique, conformément à la demande de prix DP2014-09
21. Octroi de mandat à *SNC-Lavalin inc.* pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs, estimé préliminaire et définitif, demande de CA, appel d'offres et surveillance des travaux de construction et de prolongement de la rue St-Paul, conformément à l'appel d'offres SBDL2014-01
22. Résiliation du contrat de déneigement de certaines rues publiques et privées avec EVO, conformément au devis SBDL2013-03
23. Octroi à *Gilles Rochette et fils inc.* pour les travaux pour le projet de réhabilitation et de remplacement des conduites d'eau potable et d'égouts sanitaires (TECQ), conformément à l'appel d'offres public SBDL2014-04/105925.001.320
24. Octroi à *Metro excavation* pour les travaux de réfection du ponceau ch. 1+873 de l'avenue Sainte-Brigitte, conformément à l'appel d'offres SBDL2014-02
25. Octroi de contrat à *CGS industries* pour la fourniture du matériel nécessaire à l'installation d'une mezzanine autoportante incluant l'escalier escamotable
26. Adoption des critères de sélection pour les services professionnels pour les travaux de stabilisation de la pente face au 1 000, avenue Sainte-Brigitte
27. REPORTÉ
- Dérogation mineure**
28. Demande de dérogation mineure - 1, rue Richelieu
- Autorisations de signatures**
29. REPORTÉ
30. Autorisation de signature - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie et autres sinistres avec la Municipalité de Lac-Beauport
31. Autorisation de signature - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie et autres sinistres avec le Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury
32. REPORTÉ
33. Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisirs pour le printemps 2014
34. Autorisation de signature - Avenant 1 de l'entente intermunicipale - sport de glace avec la Ville de Québec
- Ressources humaines**
35. Embauche de Mme Mélanie Legros au poste de secrétaire
36. Embauche de M. Daniel Pelletier au poste de directeur général et trésorier adjoint
- Divers**
37. Nomination des représentants de la Ville responsables de l'administration et de l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-041
38. Confirmation de la participation financière au service de transport adapté 2014, mis en place et géré par le M.R.C. de La Jacques-Cartier
39. Autorisation d'acquisition des lots 196-31, 196-32 et 196-40
40. Levée du potentiel privilège entre avocat et la Ville
41. Recours juridiques contre M. Gaétan Bussièrès, ex-directeur général
- Période de questions #2**
42. Période de questions #2
- Dispositions finales**
43. Levée de la séance

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 116-04-14 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014  
Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.  
Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.

**Il est résolu :**

1. D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 10 mars 2014;
2. D'autoriser la mairesse et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-02-04-14

**Adoption des comptes**

**4. 117-04-14 Adoption des comptes – Lot 04-2014 (7 mars au 8 avril 2014)**

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin .

Appuyé par M. le conseiller Charles Durocher .

**Il est résolu :**

1. De recevoir le bordereau du lot 04-2014, couvrant la période du 7 mars 2014 au 8 avril 2014 au montant de 677 233,96 \$;
2. De payer les montants associés audit bordereau :

<b>SOMMAIRE DES EFFETS PRÉSENTÉS AU CONSEIL DU 14 AVRIL 2014</b>	
Ville de St-Raymond	4 981,20 \$
Journal Le Lavallois	(2 000,00) \$
Méto Excavation	87 352,80 \$
<b>TOTAL 2013</b>	<b>90 334,00 \$</b>
S.T.P. inc	120,72 \$
Les produits Optimax	299,28 \$
R.M. Leduc & Cie	639,09 \$
Alimentation Ste-Brigitte	4,99 \$
Les Publications du Québec	97,16 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	20 229,47 \$
Mallette	16 671,38 \$
Petite caisse Ste-Brigitte-de-Laval	156,16 \$
Postes Canada	10,62 \$
Bell Canada	2 742,74 \$
Fonds de l'information foncière	112,00 \$
Fournitures de bureau Denis	1 693,56 \$
C.C.L. Formules d'affaires	643,17 \$
Les Copies de la Capitale inc.	260,42 \$
Altus Heylar division de groupe Altus Itée	45,99 \$
Patricia Fortier	250,00 \$
MBH Mobilier de bureau	320,78 \$
Jacques Paradis	475,00 \$
Le Soleil	1 653,58 \$
Dicom Express	41,35 \$
Fabrique de Sainte-Brigitte-de-Laval	1 500,00 \$
Les éditions juridiques FD inc.	97,73 \$
Aréo-Feu	4 365,60 \$
Bell Mobilité Pagette	201,46 \$
Société protectrice des animaux	3 002,80 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	402,30 \$
Groupe financier AGA inc in trust	381,41 \$
EMRN inc.	157,64 \$
Bell Mobilité Cellulaire	497,72 \$
Capital Propane inc.	855,62 \$
Amusements Récréofun inc.	554,04 \$
Guillot 1981 inc.	3 634,84 \$
Spécialités Industrielles Harvey	187,75 \$
NAPA pièces d'autos	45,14 \$
Équipements Sigma inc.	677,31 \$
Hydraulique Chauveau	284,74 \$
Camions international Élite Itée	2 859,26 \$
Drolet ressort inc.	14 947,11 \$
Les entreprises Gaston Clavet inc.	609,37 \$
Le groupe Diéziel	1 884,89 \$

Hydro-Québec	27 734,09 \$
Capitale Hydraulique	328,85 \$
Air liquide Canada	617,99 \$
M. Lemieux inc.	483,76 \$
Réal Huot inc.	414,47 \$
Ville de Québec	40 241,56 \$
Aquamerik inc.	44,80 \$
Gaudreau environnement inc.	34 215,51 \$
Canac Marquis Grenier	134,22 \$
Transport scolaire La Québécoise	833,58 \$
COMBEQ	333,43 \$
Réseau Biblio de la Capitale-Nationale	74,06 \$
Solotech Québec	1 459,04 \$
Studios Unis d'autodéfense NDL	1 103,76 \$
Jocelyne St-Onge	677,28 \$
Association sportive de Ste-Brigitte-de-Laval	468,00 \$
Le Club de Soccer SBDL	50,00 \$
Entrepôt du radiateur inc.	517,36 \$
Ministre des Finances - SQAE	3 553,65 \$
Génio	546,13 \$
Alarme Digitech inc.	508,62 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay Avocats	1 238,74 \$
Audrey Beaulieu	17,20 \$
Loblaws inc.	68,47 \$
Multi-gestion C.D. inc.	46,41 \$
Les huiles Desroches inc.	326,36 \$
Le réseau Mobilité plus	82,09 \$
Centre d'escalade Délire inc.	626,04 \$
Vézina Party Centre	440,99 \$
Honda Frank et Michel	(81,13) \$
Village vacances Valcartier	1 428,80 \$
Laboratoire Environex	650,76 \$
La résidence le Trèfle d'or	2 071,20 \$
G.P.C. Excavation inc.	3 457,27 \$
Métabolisme	1 793,61 \$
UniFirst Canada Ltd	810,36 \$
Shred-it international inc.	266,74 \$
La Montagne Sucrée	384,00 \$
Solutia Télécom	731,49 \$
Groupe Pub Action	550,16 \$
Doc des portes inc.	399,48 \$
Hewitt Équipement Limitée	248,74 \$
Logitech plus	428,17 \$
Pierre-Luc Cloutier	800,00 \$
Café 7 étoiles	206,95 \$
Équipement Amérifor inc.	163,45 \$
Voltec Ltée	1 046,79 \$
Le Groupe Harnois	23 715,61 \$
Aquarium du Québec	529,17 \$
Jimmy Laprise	800,00 \$
Émilie Lévesque	282,95 \$
DUFF resto - bar laitier	86,44 \$
Costco american express	45,98 \$
Claude Pelletier	164,72 \$
Marilou Lemieux	21,50 \$
Karine Baril	84,00 \$
Jessie Fradette	139,14 \$
Gilles Tanguay	181,95 \$
Anabelle Beaudoin	200,00 \$
Chantal Paquet	1 584,00 \$
Estelle Desausiers	680,00 \$
Les Services G&K (QUE) INC.	669,12 \$
Spécialiste du marketing web	316,18 \$
Machinerie Landry & Fils	1 221,61 \$
Lumisolution inc.	(37,94) \$
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.	46 984,37 \$
Firme GDC	4 886,44 \$
Pause café Soleil	140,86 \$
Animation Pro SL	7 845,00 \$
Evolia	258,69 \$
Ministre du Revenu du Québec	91 248,03 \$
Receveur Général du Canada	39 340,61 \$
Syndicat canadien de la fonction public	1 204,56 \$

PitneyWorks prépayé	23,00 \$
Régulvar	5 649,10 \$
Fédération québécoise des municipalités	97,73 \$
Visa Desjardins	5 907,75 \$
Groupe Ultima inc.	783,00 \$
S.S.Q. Groupe financier	6 975,14 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C. - SÉAO	980,74 \$
Industrielle Alliance	28 437,40 \$
Union des municipalités du Québec	2 081,04 \$
Louis Hamel enr.	2 460,46 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	193,16 \$
Lavery, De Billy	402,41 \$
Références Systèmes inc.	488,96 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	2 654,15 \$
Pitney Bowes	1 568,78 \$
Accommodation du Domaine Beaulieu	131,50 \$
Orizon mobile	149,47 \$
Robitaille Équipement inc.	2 055,75 \$
Atelier d'Usinage Chauveau Inc.	550,27 \$
Les Entreprises L.T. Ltée	5 884,97 \$
Carte sonic	3 979,65 \$
Desjardins Auto Collection	210,75 \$
Macpek inc.	1 735,89 \$
Garage René Bertrand inc.	356,42 \$
Quin. Tho-Val-Trem Inc.	206,72 \$
TransDiff Inc.	72,43 \$
Association des professionnels à l'Outillage Municipal	305,00 \$
J.A. Larue Inc.	453,37 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) INC.	293,13 \$
Sancovac 2000 inc.	3 370,60 \$
Maison des Jeunes de Sainte-Brigitte-de-Laval	32 000,00 \$
Frank Kathryn	300,00 \$
Poly-Énergie	574,88 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	232,25 \$
Carrières Québec Inc.	8 949,44 \$
K+S Windsor Salt Ltd/K+S Sel Windsor Ltée	23 319,11 \$
Interconnexions LD	579,30 \$
Les Cupcakes de Coquelikot	375,24 \$
ElysaBeth Murray	182,50 \$
Valérie Bégin	60,00 \$
Jean-Philip Leclerc	38,70 \$
Virgine Beauchemin	185,00 \$
Antoine Bédard	55,00 \$
Robert Morin	269,09 \$
Johanne Servant	235,70 \$
Laurie Jay	45,00 \$
Paméla Auger	45,00 \$
Josée Rioux	45,00 \$
Judith Savard	40,00 \$
Caroline Beauchemin	40,00 \$
Raynald Grenier	983,11 \$
Stéphane Lapointe	235,70 \$
Conrad Vallée	235,70 \$
Jean Mathieu	73,29 \$
Julie Grenier	45,94 \$
Chantal Roberge	137,00 \$
Rosie Truchon	117,79 \$
Paul-André Vallée	291,00 \$
<b>Total</b>	<b>677 233,96 \$</b>

3. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-03-04-14

### **Période de questions #1**

5. 118-04-14 Période de questions #1

Le cas échéant, à 19 h 35, Mme la mairesse invite les citoyens à poser

leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions, d'une durée maximale de trente (30) minutes, s'est terminée à 19 h 40.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### **Suivi**

#### **6. 119-04-14 Correspondance**

La mairesse, Mme Wanita Daniele, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT);
- Bibliothèque des archives nationales du Québec (BANQ);
- M. Jean-Philippe Leclerc, Défi têtes rasées.

#### **7. 120-04-14 Suivi des projets en cours**

Les élus font un suivi des projets en cours :

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux :
  - Conseil de Bassin de la rivière Montmorency
  - Comité du budget
  - Développement commercial et industriel
- Mme la conseillère Christiane Auclair :
  - Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
  - Urbanisme – développement
  - Travaux publics
- Mme la conseillère Marie-Ève Racine :
  - Protection incendie – sécurité
  - Transport collectif
  - Âge d'or
- M. le conseiller Alain Dufresne :
  - Sport et loisirs
  - Représentant des associations sportives
  - Comité du budget
- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin :
  - Comité budget
  - Comité d'administration
- M. le conseiller Charles Durocher :
  - Culture
  - Représentant au conseil d'établissement de l'École du Trivent
  - Représentant à l'Association des sentiers lavallois

### **Dépôt**

#### **8. 121-04-14 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)**

Le conseil municipal reçoit le procès-verbal de la rencontre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) du 26 février 2014.

### **Avis de motion**

9. 122-04-14 **Avis de motion - Adoption d'un règlement relatif au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92**

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un *Règlement relatif au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), remplaçant et abrogeant le Règlement 273-92.*

10. 123-04-14 **Avis de motion – Adoption d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux de pavage et de rechargement des accotements sur le territoire de la Ville**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Charles Durocher donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement d'emprunt décrétant des travaux de pavage et de rechargement des accotements sur le territoire de la Ville. Ce règlement touchera tous les immeubles imposables de la Ville.

11. 124-04-14 **Avis de motion – Adoption du Règlement 712-14 – Règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement 712-14 – *Règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale.*

### **Adoption de règlements**

12. 125-04-14 **Adoption du projet de règlement 712-14 – Règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale**

Considérant que la Ville est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, L.R.Q., c. A-19.1 ;

Considérant que le conseil municipal souhaite mettre en place un règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'harmonisation et l'intégration des bâtiments par leur transformation, rénovation, agrandissement et construction;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance conformément à l'article 356 LCV;

Considérant que tous les membres du conseil déclare avoir lu le projet de ce règlement et renonce à sa lecture;

Considérant la recommandation favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.**

**Il est résolu :**

1. D'adopter le projet de Règlement 712-14 – *Règlement régissant le plan d'implantation et d'intégration architecturale*, conformément à la LCV et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
2. De fixer la date de consultation publique concernant ce projet de règlement au 26 mai 2014;
3. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-05-04-14

### **Opérations contractuelles**

13. 126-04-14 Octroi de contrat à Lavery DeBilly avocat pour obtenir un service de première ligne en droit municipal, conformément à la demande de prix DP2014-05

Considérant la demande de prix DP2014-05 pour obtenir les services de première ligne pour les avocats en matière de droit municipal;

Considérant qu'à la date limite du 19 mars 2014, trois (3) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant forfaitaire, avant taxes</b>	<b>Conformité</b>
<i>Lavery DeBilly</i>	700,00 \$	Oui
<i>Morency société d'avocats</i>	750,00 \$	Oui
<i>Joli-Cœur Lacasse</i>	1 200,00\$	Oui
<i>Norton Rose</i>	-	-
<i>Fasken Martineau</i>	-	-

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements, après les vérifications d'usage :

Sur la proposition de M. le conseiller Alain Dufresne .

Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

1. D'octroyer un contrat un service de première en droit municipal au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Lavery DeBilly avocat* pour un coût annuel de 700,00 \$, avant les taxes applicables, conformément à la demande de prix DP2014-05;
2. D'utiliser le budget de fonctionnement pour le paiement annuel;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-06-04-14

14. 127-04-14 Octroi de contrat à Insta-Mix pour la fourniture d'une benne chauffante basculante sur remorque, conformément à l'appel d'offres public SBDL2014-06

Considérant l'appel d'offres public SBDL2014-06 pour l'acquisition d'une benne chauffante basculante sur remorque pour le Service des travaux publics;

Considérant qu'à la date limite du 11 avril 2014, deux (2) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant, avant taxes</b>	<b>Conformité</b>
<i>Insta-Mlx</i>	35 500,00 \$	Oui
<i>Équipements Stinson (Québec) inc.</i>	36 863,00 \$	Oui

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements après les vérifications d'usage:

Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.

Appuyé par M. le conseiller Charles Durocher.

Il est résolu :

1. D'octroyer un contrat pour la fourniture d'une benne chauffante basculante sur remorque, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Insta-Mix* pour un coût de 35 500,00 \$, avant les taxes applicables, conformément à l'appel d'offres public SBDL-2014-06;
2. D'emprunter au Fonds de roulement un montant de 41 000,00\$, remboursable sur 5 ans, à compter de 2015, afin de procéder à l'acquisition de la benne;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-07-04-14

15. 128-04-14 **Octroi de contrat à *Sciage et forage Québec (1984) inc.* pour les services de coupe de bordures de béton, conformément à la demande de prix DP2014-12**

Considérant la demande de prix DP2014-12 pour les services de coupe de bordures de béton, pour les années 2014 à 2016 inclusivement;

Considérant qu'à la date limite du 31 mars 2014, deux (2) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

Soumissionnaires	Été 2014 (\$/mètre linéaire)	Été 2015 (\$/mètre linéaire)	Été 2016 (\$/mètre linéaire)	Conformité
<b><i>Sciage et forage Québec (1984) Inc.</i></b>	25,50 \$	26,00 \$	26,50 \$	Oui
<b><i>Construction S.R.B. scc</i></b>	27,15 \$	27,80 \$	26,50 \$	Oui
<b><i>Sciage et forage de la Capitale inc.</i></b>	-	-	-	-

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements après les vérifications d'usage:

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.

Il est résolu :

1. D'octroyer un contrat pour les services de coupe de bordure de béton au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Sciage et forage Québec (1984) inc.*, pour un coût de 25,50 \$ le mètre linéaire pour l'été 2014, de 26,00 \$ le mètre linéaire pour l'été 2015 et de 26,50 \$ le mètre linéaire pour l'été 2016, le tout avant les taxes applicables, conformément à la demande de prix DP2014-12;
2. D'utiliser le budget de fonctionnement pour assurer le paiement;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-08-04-14

16. 129-04-14 Octroi de contrat à Turcotte (1989) inc. pour le raccordement de deux (2) groupes électrogènes, conformément à l'appel d'offres sur invitation INV2014-01

Considérant l'appel d'offres sur invitation INV2014-01 pour les travaux de raccordement de deux (2) groupes électrogènes;

Considérant qu'à la date limite du 14 mars 2014, trois (3) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

Soumissionnaires	A- Intérieur	A-Extérieur	B	Conformité
<b>Turcotte (1989) inc.</b>	11 850,00 \$	7 875,00 \$	12 735,00 \$	Oui
<b>Boucher Lortie</b>	14 697,00 \$	13 697,00 \$	7 397,00 \$	Oui
<b>MP Électrique inc.</b>	Non conforme			
<b>Roger Guillot</b>	-	-	-	-
<b>MP Électricien</b>	-	-	-	-
<b>Luminor Électrique</b>	-	-	-	-
<b>GME Électrique</b>	-	-	-	-

Considérant la recommandation favorable des différents services impliqués (sécurité publique, travaux publics et approvisionnements) ainsi que la grille de recommandation:

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Il est résolu :

1. D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Turcotte (1989) inc.* pour le raccordement de deux (2) groupes électrogènes, conformément à la l'appel d'offres sur invitation INV2014-01, selon les options suivantes:
  - a. Caserne : Option A - filage extérieur, pour un montant de: 7 875,00 \$, avant les taxes applicables;
  - b. Station de pompage : Option B, pour un montant de 12 735,00 \$, avant les taxes applicables;
  - c. Le contrat est octroyé pour un coût total de 20 610,00 \$, avant les taxes applicables.
2. D'emprunter au Fonds de roulement un montant de 21 000,00 \$, remboursable sur 5 ans, à compter de 2015, afin de procéder au raccordement des deux (2) groupes électrogènes;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe, à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-09-04-14

17. 130-04-14 Octroi de contrat à Laboratoires d'expertise de Québec ltée pour les services de laboratoire de sols pour le projet de remplacement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égouts, conformément à la demande de prix DP2014-10

Considérant la demande de prix DP2014-10 pour les services de laboratoire de sols dans le cadre du projet de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égouts;

Considérant qu'à la date limite du 2 avril, trois (3) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

Soumissionnaires	Contrôle des matériaux Sous-total 1.0	Essais supplémentaires unitaire Sous-total 2.0	Total, taxes incluses	Conformité
<b>Laboratoires d'expertises de Québec Itée</b>	3 275,00 \$	3 573,80 \$	4 108,98 \$	Oui
<b>L.V.M.</b>	3 707,00 \$	3 833,00 \$	4 406,99 \$	Oui
<b>Inspec-Sol inc.</b>	4 674,00 \$	4 924,00 \$	5 661,37 \$	Oui

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements après les vérifications d'usage:

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Laboratoires d'expertises de Québec Itée*, pour un coût total de 4 108,98 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture de services de laboratoire de sols pour le projet de remplacement et de réhabilitation des conduites d'eau potable et d'égouts, conformément à la demande de prix DP2014-10;
2. D'utiliser les sommes attribuables par le Règlement d'emprunt 720-14, subventionné par le programme de la Taxe d'essence sur la contribution du Québec (TECQ) pour le paiement;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-10-04-14

18. 131-04-14 Octroi de contrat à *Machinerie Landry et fils* pour la location d'une niveleuse, conformément à la demande de prix DP2014-11

Considérant la demande de prix DP2014-11 pour la location d'une niveleuse, pour les années 2014 à 2016;

Considérant qu'à la date limite du 31 mars 2014, une (1) seule soumission a été déposée;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

Soumissionnaires	Tarif horaire	Tarif Forfaitaire	Conformité
<b><i>Machinerie Landry et fils</i></b>	135,00 \$	13 500,00 \$	Oui
<b><i>Les Entreprises P.E.B.</i></b>	-	-	-
<b><i>Pavage Rolland Fortier</i></b>	-	-	-
<b><i>Louvil inc.</i></b>	-	-	-
<b><i>Jean Leclerc Excavation</i></b>	-	-	-
<b><i>Henri Labbé et fils</i></b>	-	-	-

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements après les vérifications d'usage :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.

Il est résolu :

1. D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme à *Machinerie Landry et fils* pour un coût de 13 500,00 \$, annuellement, avant les taxes applicables, soit 100 heures à 135,00 \$ de l'heure, conformément à la demande de prix DP2014-10;

2. Que le montant utilisé, si des heures supplémentaires sont nécessaires afin de combler les besoins de la Ville, soit de le 135,00 \$/heure, avant les taxes applicables;
3. D'utiliser le budget de fonctionnement pour assurer le paiement;
4. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-11-04-14

**19. 132-04-14 Octroi de contrats pour la fourniture de matériaux granulaires pour la saison estivale 2014, conformément à la demande de prix DP2014-07**

Considérant la demande de prix DP2014-07 pour obtenir la fourniture de matériaux granulaires pour la saison estivale 2014;

Considérant qu'à la date limite du 28 mars 2014, quatre (4) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

Matériaux	Carrière Québec inc	Vallière Excavation	Excavation Mario Vallée	Les Entreprises P.E.B
Calcaire 0-3/4, classe B	14,35 \$	15,75 \$	15,75 \$	-
Calcaire 0-3/4, MTQ	15,10 \$	16,50 \$	16,50 \$	-
Calcaire 0-2 ½, MTQ	14,85 \$	16,25 \$	16,50 \$	-
Calcaire sable, classe A	-	-	12,50 \$	-
Calcaire poussière de pierre	12,85 \$	14,25 \$	14,50 \$	-
Calcaire pierre nette ¾ 20 mm	18,60 \$	20,00 \$	20,25 \$	-
Calcaire pierre nette 100 à 200 mm	17,85 \$	20,00 \$	20,25 \$	-
Conformité	Oui	Oui	Oui	-

Matériaux	Carrière Québec inc	Vallière Excavation	Excavation Mario Vallée	Les Entreprises P.E.B
Granite 0-3/4, classe B	16,75 \$	-	-	15,35 \$
Granite 0-3/4, MTQ	17,65 \$	-	-	16,35 \$
Granite 0-2 ½, MTQ	17,40 \$	-	-	16,35 \$
Granite sable, classe A	-	11,95 \$	12,50 \$	13,85 \$
Granite poussière de pierre	15,35 \$	-	-	14,35 \$
Granite pierre nette ¾ 20 mm	21,00 \$	21,95 \$	-	20,85 \$
Granite pierre nette 100 à 200 mm	21,00 \$	17,95 \$	16,50 \$	20,85 \$
Conformité	Oui	Oui	Oui	Oui

Considérant la recommandation favorable de la coordonnatrice aux approvisionnements après les vérifications d'usage:

Sur la proposition de M. le conseiller Alain Dufresne.

Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

1. D'octroyer un contrat aux plus bas soumissionnaires conformes, par type de fourniture, conformément à la demande de prix DP2014-09, selon le tableau suivant :

Matériaux	Plus bas soumissionnaire	Coût total avant taxes (à la tonne métrique)
Calcaire 0-3/4, classe B	Carrière Québec inc.	14,35 \$
Calcaire 0-3/4, MTQ	Carrière Québec inc.	15,10 \$
Calcaire 0-2 ½, MTQ	Carrière Québec inc.	14,85 \$

<b>calcaire sable, classe A</b>	Excavation Mario Vallée	12,50 \$
<b>Calcaire poussière de pierre</b>	Carrière Québec inc.	12,85 \$
<b>Calcaire pierre nette ¾ 20 mm</b>	Carrière Québec inc.	18,60 \$
<b>Calcaire pierre nette 100 à 200 mm</b>	Carrière Québec inc.	17,85 \$
<b>Granite 0-3/4, classe B</b>	Les Entreprises P.E.B.	15,35 \$
<b>Granite 0-3/4, MTQ</b>	Les Entreprises P.E.B.	16,35 \$
<b>Granite 0-2 ½, MTQ</b>	Les Entreprises P.E.B.	16,35 \$
<b>Granite sable, classe A</b>	Vallièrre Excavation	11,95 \$
<b>Granite poussière de pierre</b>	Les Entreprises P.E.B.	14,35 \$
<b>Granite pierre nette ¾ 20 mm</b>	Les Entreprises P.E.B.	20,85 \$
<b>Granite pierre nette 100 à 200 mm</b>	Excavation Mario Vallée	16,50 \$

- D'utiliser le budget de fonctionnement pour assurer le paiement;
- D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe, à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-12-04-14

**20. 133-04-14 Octroi de contrat à PosImage pour la fourniture d'une enseigne lumineuse électronique, conformément à la demande de prix DP2014-09**

Considérant la demande de prix DP2014-09 pour la fourniture d'une enseigne lumineuse électronique;

Considérant qu'à la date limite du 7 avril 2014, trois (3) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant, taxes incluses</b>	<b>Conformité</b>
<b>Liberté Vision</b>	26 638,56 \$	Oui
<b>PosImage</b>	<b>27 433,04 \$</b>	<b>Oui</b>
<b>S-Pace Signalétique</b>	39 338,70 \$	Oui

Considérant la conformité des documents reçus;

Considérant les différents concepts reçus;

Considérant la garantie offerte par PosImage;

Considérant les délibérations et la préférence du conseil municipal pour un concept;

Considérant l'article 573.3 (4) et 573.3 (5) LCV :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Appuyé par M. le conseiller Charles Durocher.**

**Il est résolu :**

- D'octroyer un contrat pour la fourniture d'une enseigne lumineuse électronique à PosImage, pour un coût de 27 433,04 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la demande de prix DP2014-09;
- D'emprunter au Fonds de roulement un montant de 25 000,00 \$, remboursable sur 5 ans, à compter de 2015, afin de procéder à l'acquisition de l'enseigne;
- D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe, à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-13-04-14

**21. 134-04-14 Octroi de mandat à SNC-Lavalin inc. pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs, estimé préliminaire et définitif, demande de CA, appel d'offres et surveillance des travaux de construction et de prolongement de la rue St-Paul, conformément à l'appel d'offres SBDL2014-01**

Considérant l'appel d'offres public SBDL2014-01, publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 17 février 2014, pour la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs, estimé préliminaire et définitif, demande de CA, appel d'offres et surveillance des travaux de construction et de prolongement de la rue St-Paul;

Considérant la Résolution 061-02-14 - Adoption des critères de sélection dans le cadre de l'appel d'offres public pour les services professionnels en lien avec les travaux pour le prolongement de la rue St-Paul;

Considérant qu'à la date limite du 10 mars 2014, quatre (4) soumissions ont été déposées;

Considérant que les membres du comité de sélection ont analysé les soumissions selon le système d'évaluation et de pondération des offres, lors du comité de travail du 26 mars 2014;

Considérant que le rapport d'analyse des soumissions déposé par le comité de sélection présente le résultat suivant:

Soumissionnaires	Pointage intérimaire	Prix soumis (avant taxes)	Rang	Conformité
<b>SNC-Lavalin Inc.</b>	82	40 700,00 \$	32,43	Oui
<b>Roche</b>	77	50 650,00 \$	26,01	Oui
<b>Consultants SMI</b>	70	55 180,00 \$	21,75	Oui
<b>EMS Infrastructure inc</b>	65	N/A	N/A	N/A

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.

Il est résolu :

1. D'octroyer un contrat au soumissionnaire ayant obtenu le premier rang et dont la soumission est conforme aux exigences, selon la grille d'évaluation et de pondération des soumissions adoptée par la Résolution 061-02-14, soit, à *SNC Lavalin inc.*, pour des services professionnels incluant la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs, de l'estimé préliminaire et définitif, demande de CA, appel d'offres et la surveillance des travaux de construction et de prolongement de la rue St-Paul, pour un montant de 40 700,00 \$, avant les taxes applicables, conformément à l'appel d'offres public SBDL2014-01;
2. D'utiliser les sommes provenant du Règlement d'emprunt 719-14 afin d'assurer le paiement du projet;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe, à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-14-04-14

**22. 135-04-14 Résiliation du contrat de déneigement de certaines rues publiques et privées avec EVO, conformément au devis**

Considérant que la Ville est insatisfaite des services reçus par l'entrepreneur mandaté;

Considérant que la Ville a remis plusieurs avis à l'entrepreneur pour l'aviser des manquements au devis;

Considérant que, suivant les manquements, la Ville ne désire pas poursuivre avec l'entrepreneur mandaté pour les saisons hivernales 2014-2015 et 2015-2016;

Considérant que la Ville consultera les citoyens concernés pour les informer de la situation et qu'elle retournera en appel d'offres au moment opportun:

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Appuyé par M. le conseiller Charles Durocher.**

**Il est résolu :**

1. De résilier le contrat avec l'entrepreneur *EVO*, conformément au devis SBDL2013-03;
2. De mandater le Service des travaux publics afin d'assurer le service d'entretien hivernal pour terminer la saison, soit jusqu'au 30 avril 2014;
3. D'autoriser le directeur général à retourner en appel d'offres, dès que possible, suivant les recommandations du conseil après une rencontre avec les citoyens concernés;
4. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**23. 136-04-14 Octroi à Gilles Rochette et fils inc. pour les travaux pour le projet de réhabilitation et de remplacement des conduites d'eau potable et d'égouts sanitaires (TECQ), conformément à l'appel d'offres public SBDL2014-04/105925.001.320**

Considérant l'appel d'offres public SBDL2014-04/105925.001.320, publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 17 mars 2014, pour des travaux de remplacement et de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égouts sanitaires;

Considérant qu'à la date limite du 7 avril 2014, six (6) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Montant, taxes incluses</b>	<b>Conformité</b>
<b><i>Gilles Rochettes et fils Inc.</i></b>	<b>553 304,54 \$</b>	<b>Oui</b>
<b><i>Méto Excavation inc.</i></b>	<b>617 586,20 \$</b>	<b>Non</b>
<b><i>Les Excavations Lafontaine inc.</i></b>	<b>624 005,14 \$</b>	<b>Oui</b>
<b><i>Allen Entrepreneur Général inc.</i></b>	<b>708 246,00 \$</b>	<b>Oui</b>
<b><i>Charles-Auguste Fortier inc.</i></b>	<b>713 705,01 \$</b>	<b>Oui</b>
<b><i>Les Entreprises P.E.B. Itée</i></b>	<b>1 078 589,96 \$</b>	<b>Oui</b>

Considérant la recommandation favorable de la firme d'ingénieur *Roche Itée, groupe conseil* mandatée au dossier :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

1. D'octroyer un contrat pour le projet de réhabilitation et de remplacement des conduites d'eau potable et d'égouts sanitaires

(TECQ) au plus bas soumissionnaire conforme à *Gilles Rochette et fils inc.* pour un coût de 553 304,54 \$, incluant les taxes applicables, conformément à l'appel d'offres public SBDL2014-04/105925.001.320;

2. D'utiliser les sommes attribuables par le Règlement d'emprunt 720-14, subventionné par le programme de la Taxe d'essence sur la contribution du Québec (TECQ) pour le paiement;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-15-04-14

**24. 137-04-14 Octroi à *Méto Excavation* pour les travaux de correction du ch. 1+873 de l'avenue Sainte-Brigitte, conformément à l'appel d'offres public SDL2014-02**

Considérant l'appel d'offres public SBDL2014-02, publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), le 17 mars 2014, pour des travaux de réfection d'un ponceau ch. 1+ 873, de l'avenue Sainte-Brigitte;

Considérant qu'à la date limite du 7 avril 2014, quatre (4) soumissions ont été déposées;

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

Soumissionnaires	Montant forfaitaire, avant taxes	Conformité
<b><i>Méto Excavation Inc.</i></b>	207 847,00 \$	Oui
<b><i>Construction et Pavage Portneuf inc.</i></b>	213 416,04 \$	Oui
<b><i>ITE Construction inc.</i></b>	220 699,10 \$	Oui
<b><i>Les Entreprises P.E.B. Itée</i></b>	221 602,60 \$	Non

Considérant la recommandation favorable de la firme *Aecom consultants inc.* mandatée au dossier:

**Sur la proposition de M. le conseiller Alain Dufresne.**

**Appuyé par M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

**Il est résolu :**

1. D'octroyer un contrat pour les travaux de correction du ch. 1+873 de l'avenue Sainte-Brigitte au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Méto Excavation inc.* pour un coût de 207 847,00 \$, avant les taxes applicables, conformément à l'appel d'offres public SBDL2014-02;
2. De prélever les fonds à partir du compte d'opérations afin d'assurer le paiement. Le compte d'opérations sera renfloué lors de la réception du remboursement du ministère des Transports de Québec (MTQ), selon une entente entre la Ville et le MTQ;
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-16-04-14

25. 138-04-14 Octroi de contrat à CGS industries pour la fourniture du matériel nécessaire à l'installation d'une mezzanine autoportante incluant l'escalier escamotable

Considérant les besoins de rangement supplémentaire du Service de la sécurité publique;

Considérant le rapport de la CSST;

Considérant que des recherches ont été effectuées auprès de plusieurs soumissionnaires, conformément à la POL-003-13 - *Politique d'acquisition et de location de biens et services*, et que les coûts respectent le budget prévu au Programme triennal d'immobilisations (PTI);

Considérant les résultats ci-dessous et la conformité de ceux-ci:

Soumissionnaires	Spécificités de la mezzanine	Sous-total, avant taxes et transport	Conformité
<b>CGS Industries</b>	Avec escalier escamotable et mécanisme	12 998,00 \$	Oui
<b>Équipements d'entrepôt E3</b>	Avec escalier escamotable, sans mécanisme	14 460,00 \$	Oui
<b>CGS Industries</b>	Avec escalier fixe	9 165,00 \$	Oui
<b>MSK Canada</b>	Avec escalier fixe	10 415,00 \$	Oui
<b>Planiform (1983) inc.</b>	Avec escalier fixe	13 000,00 \$	Oui
<b>Multi-Industriel A.D. Ltée</b>	Avec escalier fixe	13 900,00 \$	Oui
<b>Mécano Rack</b>	Avec escalier fixe	15 287,00 \$	Oui
<b>Les produits d'entreposage Pedlex Ltée</b>	Sans escalier	9 973,10 \$	Oui

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par M. le conseiller Charles Durocher.

Il est résolu :

1. De maximiser le rangement de la caserne et donc de favoriser une mezzanine avec escalier escamotable;
2. D'octroyer le contrat pour la fourniture d'une mezzanine autoportante, avec escalier escamotable et mécanisme, qui sera installée par le Service de la sécurité publique, à CGS industries au coût de 12 998,00 \$ avant les taxes applicables;
3. De prélever les fonds à partir du Fonds de roulement, tel que prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI);
4. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Document déposé : DOC-17-04-14

26. 139-04-14 Adoption des critères de sélection pour les services professionnels pour les travaux de stabilisation de la pente face au 1 000, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que la Ville doit aller en appel d'offres pour les services professionnels en lien avec le projet de stabilisation du talus situé au 1 000, avenue Sainte-Brigitte

Considérant que les critères de sélection suivants doivent être adoptés par le conseil municipal avant d'être inclus à l'appel d'offres :

Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.

Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.

Il est résolu :

1. D'adopter les critères de sélection suivants pour l'appel d'offres pour les services professionnels en lien avec les travaux de drainage et de stabilisation du talus situé au 1 000, avenue Sainte-Brigitte.

#### **Critères de sélection**

Les critères d'évaluation suivants seront utilisés par le comité de sélection pour l'évaluation des propositions de services. Ces critères permettent d'accumuler un total maximum de 100 points.

- Champ d'expertise de la firme : maximum 25 points
- Compétence de l'équipe (technique, administration, service à la clientèle) : maximum 20 points
- Compréhension et organisation du projet : maximum 20 points
- Concepts, méthodologie et alternatives : maximum 25 points
- Autres considérations : maximum 10 points

#### **2.5.1 Champs d'expertise de la firme (maximum 25 points)**

Dans cette section, le Soumissionnaire doit faire une brève présentation générale de sa firme et de ses sous-traitants et doit identifier les secteurs d'activités de chacun. Il présente une liste des entreprises et municipalités qui ont bénéficié de réalisations similaires parmi les plus récentes. Outre le nom du client, le Soumissionnaire indique la nature des services professionnels fournis, le budget alloué ou la valeur des travaux, si possible, documentée de photos, ainsi que l'année de réalisation à l'intérieur de cinq (5) ans et, s'il y a lieu, le nom des ressources ayant œuvrées à ces projets qui se joindront à l'équipe proposée.

Les points suivants sont accordés au Soumissionnaire en fonction de l'expérience de la firme pour la réalisation de projets similaires réalisés, sous le même nom, dans le type de contrats visés par l'appel d'offres selon le barème suivant :

- Quatre (4) ou cinq (5) contrats : 15 points
- Deux (2) ou trois (3) contrats : 10 points
- Un (1) contrat : 5 points
- Aucun contrat : 0 point

Les points suivants sont accordés au Soumissionnaire en fonction du nombre de projets comparables réalisés par l'entreprise au cours des cinq (5) dernières années, sous le même nom, dans le type de contrats visés par l'appel d'offres selon le barème suivant :

- Trois (3) à cinq (5) projets – depuis cinq (5) ans : 10 points
- Trois (3) à cinq (5) projets – depuis plus de cinq (5) ans : 8 points
- Un ou deux (2) projets – depuis cinq (5) ans : 5 points
- Un ou deux (2) projets – depuis plus de cinq (5) ans : 3 points
- Aucun projet : 0 point

Aux fins des présentes, est un contrat similaire un contrat portant sur des services professionnels de surveillance de travaux et de pose d'une conduite fusionnée en polyéthylène à haute densité ancrée et en stabilisation de talus comparables, de par leur nature et leur ampleur, à ceux énumérés dans l'appel d'offres.

#### **2.5.2 Compétence de l'équipe (maximum 20 points)**

Le Soumissionnaire présente ici le chargé de projet qui doit être un ingénieur ayant le profil pour ce type de projet (stabilisation de talus) avec expérience. Il doit également fournir l'organigramme montrant les ressources formant l'équipe affectée au mandat, incluant les sous-traitants et leurs interrelations. Il doit fournir, pour chacun des professionnels et techniciens de l'équipe, son rôle à l'intérieur de l'équipe, un résumé de son curriculum vitae et son degré d'implication dans le mandat en terme d'heures de travail, incluant une description

détaillée de leurs compétences techniques, administratives et de leurs habilités dans le service à la clientèle. Les curriculum vitae complets doivent être en annexe.

Toute modification à la composition de l'équipe en cours de mandat doit être autorisée par écrit, par le représentant de la Ville. Aucun honoraire ne sera payé pour du temps effectué par du personnel professionnel non membre de l'équipe approuvée par la Ville.

Les points suivants seront accordés au Soumissionnaire en fonction du nombre d'années d'expérience du chargé de projet, en tant qu'ingénieur en génie civil agissant à titre de chargé de projet pour le même type de contrat (soit de stabilisation) que celui visé par l'appel d'offres selon le barème suivant :

- Dix (10) ans et plus : 10 points
- Sept (7) à neuf (9) ans : 8 points
- Cinq (5) ou (6) ans : 6 points
- Quatre (4) ans : 5 points
- Trois (3) ans : 4 points
- Deux (2) ans : 2 points
- Un (1) an et moins : 0 point

La soumission doit être accompagnée du curriculum vitae du chargé de projet. Le curriculum vitae doit identifier et décrire tous les projets similaires à celui faisant l'objet de la présente demande pour lesquels le professionnel a agi comme chargé de projet. Sont reconnues comme années d'expérience que les années au cours desquelles le professionnel a travaillé sur un projet similaire comme chargé de projet.

Aux fins des présentes, est un projet similaire un projet portant sur des services professionnels de surveillance de travaux comparables, de par leur nature et leur ampleur, à ceux énumérés dans l'appel d'offres.

Les points suivants seront accordés au Soumissionnaire en fonction de l'expérience générale dans le domaine du génie civil pour les membres de l'équipe de travail, pour le même type de contrat que celui visé par l'appel d'offres selon le barème suivant :

- Élevée : 10 points
- Assez élevée : 5 points
- Moyenne : 3 points
- Basse ou inexistante : 0 point

### **2.5.3 Compréhension et organisation du projet (maximum 20 points)**

Le déroulement chronologique de chacune des principales activités doit être présenté dans un échéancier détaillé pour l'ensemble du projet.

- Déroulement chronologique adéquat: 5 points
- Déroulement chronologique sinueux : 3 points
- Déroulement chronologique passable: 1 point
- Déroulement chronologique incohérent : 0 point

### **2.5.4 Concepts, méthodologie et alternatives (maximum 25 points)**

Le Soumissionnaire doit décrire la technologie et la méthodologie qu'il utilisera pour mener à bien le mandat, incluant son programme d'assurance qualité. Il doit décrire succinctement le plan d'action qu'il entend livrer à la Ville.

- Plan d'action logique et précis : 5 points
- Plan d'action logique mais imprécis : 3 points

- Plan d'action illogique et imprécis : 0 point

### 2.5.5 Autres considérations (maximum 10 points)

#### Programme d'assurance qualité

Le Soumissionnaire doit préciser le mécanisme mis en place pour garantir la qualité des services rendus (structure de gestion, planification, contrôle des coûts, qualité des travaux, etc.)

- Mécanisme présenté surprenant : 2 points
- Mécanisme présenté satisfaisant : 1 point
- Mécanisme présenté irréaliste : 0 point

#### Clarté de l'offre de service

Le pointage sera basé sur la qualité et la pertinence de l'information présentée.

- Le document est clair, complet et détaillé : 3 points
- Le document est assez clair et complet : 1 point
- Le document est incomplet ou manque de clarté : 0 point

#### Capacité de relève de la firme

Le Soumissionnaire doit préciser de quelle façon la firme peut assurer la relève et au besoin, le mode de fonctionnement, le type de disponibilité sur place proposé et la façon dont elle entend coordonner, planifier et contrôler le mandat et établir le lien avec le Représentant de la Ville.

- Professionnels remplaçants ayant cinq (5) ou plus d'expérience: 2 points
- Professionnels remplaçants ayant deux (2) à quatre (4) d'expérience: 1 point
- Professionnels remplaçants ayant moins de deux (2) d'expérience: 0 point

#### Échéancier

Le Soumissionnaire doit présenter le déroulement chronologique de chacune des principales activités dans un échéancier détaillé pour l'ensemble du projet.

- Échéancier réaliste : 3 points
- Échéancier satisfaisant : 1 point
- Échéancier irréaliste : 0 point

2. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

27. 140-04-14 **REPORTÉ**

### **Dérogations mineures**

28. 141-04-14 **Demande de dérogation mineure – 1, rue Richelieu**

Considérant la demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0003, déposée le 26 février 2014, visant à rendre conforme la marge de recul secondaire avant à 5,57 mètres au lieu de 7,62 mètres;

Considérant que, dans ce dossier, il y a eu expropriation de terrain de la part du ministère des Transports du Québec (MTQ), ayant pour effet de réduire la marge de recul avant du bâtiment;

Considérant la recommandation favorable des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant qu'à ce jour, aucune objection n'a été émise :

**Sur la proposition de M. le conseiller Charles Durocher.**

**Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.**

**Il est résolu :**

1. D'accepter la demande de dérogation mineure 2014-0003 afin de rendre réputée conforme la marge de recul secondaire avant à 5,57 mètres au lieu de 7,62 mètres pour le 1, rue Richelieu;
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Document déposé : DOC-18-04-14*

### **Autorisations de signatures**

29. 142-04-14

**REPORTÉ**

30. 143-04-14

**Autorisation de signature - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie et autres sinistres avec la Municipalité de Lac-Beauport**

Considérant que la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévoit la signature d'ententes intermunicipales afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs contenus au schéma;

Considérant que la Municipalité de Lac-Beauport et la Ville ne disposent pas des effectifs et équipements suffisants pour rencontrer l'acheminement des ressources prévues dans leur plan de mise en œuvre résultant du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de La Jacques-Cartier;

Considérant que la Ville et la Municipalité de Lac-Beauport auront à réaliser, selon les besoins, des protocoles d'entraide automatique via la centrale 9-1-1 en fonction des catégories de risques et de la source d'alimentation en eau disponible afin d'obtenir les ressources minimales requises au schéma;

Considérant que la Ville et la Municipalité du Lac-Beauport souhaitent mettre à jour les ententes déjà en place et encadrer les nouvelles modalités d'assistance requises au schéma de couverture de risques ou autres interventions nécessitant les ressources humaines et matérielles de leur Service de sécurité incendie;

Considérant que la Ville et la Municipalité susmentionnée désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal (articles 468 et suivants LCV) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.**

**Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie et autres sinistres avec la Municipalité de Lac-Beauport au nom de la Ville;
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les autres documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-19-04-14

**31. 144-04-14 Autorisation de signature - Entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie et autres sinistres avec la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury**

Considérant que la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévoit la signature d'ententes intermunicipales afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité avec les objectifs contenus au schéma;

Considérant que la Ville et la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury auront à réaliser, selon les besoins, des protocoles d'entraide automatique via la centrale 9-1-1 en fonction des catégories de risques et de la source d'alimentation en eau disponible afin d'obtenir les ressources minimales requises au schéma;

Considérant que la Ville et la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury souhaitent mettre en place une entente pour le schéma de couverture de risques ou autres interventions nécessitant les ressources humaines et matérielles de leur Service de sécurité incendie;

Considérant que la Ville et la Municipalité susmentionnée désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal (articles 468 et suivants LCV) pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie.

**Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.**

**Appuyé par M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie et autres sinistres avec la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury au nom de la Ville;
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les autres documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers  
Document déposé : DOC-20-04-14

**32. 145-04-14 REPORTÉ**

**33. 146-04-14 Autorisation de signature - Contrats de service des professeurs des activités de loisirs pour le printemps 2014**

Considérant que plusieurs activités de loisirs sont offertes dans le cadre de la programmation de loisirs du printemps 2014 de la Ville et que le nombre d'inscriptions reçues permet au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire de démarrer différentes activités :

**Sur la proposition de M. le conseiller Alain Dufresne.**

**Appuyé par M. le conseiller Charles Durocher.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser la signature des contrats de service avec les contractants

suivants, pour animer les activités de loisir de la programmation du printemps 2014 et que les contractants suivants s'engagent à respecter le contrat qui leur est attribuable:

a) Boxe:	Jimmy Laprise
b) Cardio-Boxe:	Pierre-Luc Cloutier
c) Piano:	Ariane Nantel
d) Conversation anglaise:	Kathryn Frank
e) Entraînement plein air/Cardio poussette:	Karine Giguère
f) Baladi:	Anabelle Beaudoin
g) Karaté:	Studios Unis d'autodéfense NDL
h) Poterie:	Estelle Dezauziers
i) Gymnastique:	Chantal Paquet
j) Yoga:	Jocelyne St-Onge

2. D'autoriser la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire à signer les contrats de services avec les contractants nommés ci-haut;
3. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer les autres documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**34. 147-04-14 Autorisation de signature – Avenant 1 de l'entente intermunicipale - sport de glace avec la Ville de Québec**

Considérant que la Ville de Québec a édicté, par voie de règlement, le montant de la contribution financière payable par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval pour permettre à tout jeune âgé de 21 ans et moins résidant sur son territoire de s'inscrire à certains sports de glace dispensés dans un aréna de l'un des six arrondissements ou un aréna affilié;

Considérant que la Ville de Québec désire ajouter certains ajustements à l'entente intermunicipale intervenue entre les deux parties en date du 11 novembre 2011 :

**Sur la proposition de M. le conseiller Alain Dufresne.**

**Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, au nom de la Ville, l'avenant 1 à l'entente du 11 novembre 2011;
2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer les tous les autres documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Document déposé : DOC-21-04-14*

**Ressources humaines**

**35. 148-04-14 Embauche de Mme Mélanie Legros au poste de secrétaire**

Considérant que Mme Mélanie Bouchard, secrétaire, quittera ses fonctions le 17 avril pour son congé de maternité;

Considérant que les fonctions qu'occupent Mélanie Bouchard touchent deux services, soit le Service du greffe et le Service de la sécurité publique;

Considérant qu'il n'y a pas de ressource à l'interne de disponible qui puisse accomplir ses tâches pendant son absence :

**Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

**Appuyé par M. le conseiller Charles Durocher.**

**Il est résolu :**

1. De procéder à l'embauche de Mme Mélanie Legros au poste de secrétaire, à temps plein, pour un contrat de 12 mois, renouvelable selon les besoins de l'administration, conformément à la recommandation du directeur général par intérim, M. Serge Demers, et selon les dispositions du contrat traitant des conditions de travail CB01-12 – Cols blancs qui lui sont attribuables;
2. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**36. 149-04-14 Embauche de M. Daniel Pelletier, directeur général et trésorier adjoint**

Considérant la Résolution 081-02-14 ayant pour titre « Octroi de mandat à Carrefour du capital humain pour le recrutement d'un directeur général »;

Considérant les résultats du processus d'embauche du directeur général et trésorier adjoint;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.**

**Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. De procéder à l'embauche de M. Daniel Pelletier au poste de directeur général et trésorier adjoint;
2. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**Divers**

**37. 150-04-14 Nomination des représentants de la Ville responsables de l'administration et de l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-041**

Considérant la Résolution 271-10, nommant les représentants de la Ville pour l'administration et l'application du RCI 2010-41;

Considérant que trois des quatre fonctionnaires désignés ne sont plus à l'emploi de la Ville;

Considérant que trois nouveaux fonctionnaires doivent appliquer et administrer le Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41 :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève Racine.**

**Il est résolu :**

1. De nommer le coordonnateur de l'urbanisme et les inspecteurs/inspectrices en bâtiment à titre de fonctionnaires responsables de l'administration et de l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2010-41 de la Communauté métropolitaine de Québec, qui vise à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency;

2. D'autoriser le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer tous les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**38. 151-04-14 Confirmation de la participation financière au service de transport adapté 2014, mis en place et géré par le M.R.C de La Jacques-Cartier**

Considérant le service de transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier;

Considérant que ce service, apprécié des citoyens, est en constante progression et qu'il s'agit d'une plus-value à la Ville :

**Sur la proposition de M. le conseiller Alain Dufresne.**

**Appuyé par M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.**

**Il est résolu :**

1. De participer financièrement au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier en lui versant une quote-part de 6 903,00 \$;
2. De transmettre une copie de cette résolution à la MRC de La Jacques-Cartier afin que celle-ci puisse la faire parvenir, au nom de la Ville, au ministère des Transports du Québec (MTQ);
3. D'autoriser le directeur général, la trésorière et/ou la greffière adjointe à signer les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**39. 152-04-14 Autorisation d'acquisition des lots 196-31, 196-32 et 196-40**

Considérant le projet de prolongement de la rue St-Paul et la construction de la nouvelle école primaire :

**Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

**Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

1. D'autoriser l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots 196-31 et 196-32 et 196-40 du cadastre du Québec, d'une superficie totale respectivement de 1 765,1 mètres carrés et de 929 mètres carrés, propriété respective de Mme Louise Cantin et Mme Johanne Laroche, nécessaires à des fins de réserve foncière et de remembrement en vue de permettre l'aménagement de services municipaux;
2. De mandater la firme *Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, s.e.n.c.r.l.* aux fins d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'acquérir lesdits lots et s'il y a lieu de voir à la signification de procédures en expropriation à l'encontre des propriétaires des immeubles ci-avant décrits;
3. D'autoriser la mairesse, le directeur général et/ou la greffière adjointe à signer les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**40. 153-04-14 Levée du potentiel privilège entre avocat et la Ville**

Considérant qu'une enquête de la Sûreté du Québec est en cours portant le numéro de dossier numéro 543-140325-001;

Considérant la volonté de la Ville de faire preuve de transparence;

Considérant la volonté de la Ville de collaborer au bon déroulement de cette enquête;

Considérant la volonté de la Ville de faciliter le travail des enquêteurs dans ce dossier :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.**

**Appuyé par M. le conseiller Alain Dufresne.**

**Il est résolu :**

1. Que la Ville autorise la levée du potentiel privilège entre avocat et client que la Ville a en lien avec des documents papiers ou informatiques que la Sûreté du Québec a saisis ou saisira dans le cadre du dossier portant le numéro de dossier opérationnel 543-140325-001. La demande vise l'accès et l'utilisation des documents saisis, afin qu'il soit possible de le déposer en preuve lors de diverses procédures judiciaires;
2. D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers

**41. 154-04-14 Recours juridiques contre M. Gaétan Bussièrès, ex-directeur général**

Considérant le congédiement de M. Gaétan Bussièrès le 20 janvier 2014 sous la résolution 034-01-14;

Considérant l'enquête menée par le comité de vérification mis sur pied le 9 décembre 2013 sous la résolution 628-12-13;

Considérant que les investigations effectuées ont révélé que certaines sommes d'argent auraient été versées sans droit au bénéfice de l'ex-directeur général Gaétan Bussièrès;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de prendre les moyens requis afin de récupérer ces sommes d'argent qui auraient été versées sans droit :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.**

**Appuyé par Mme la conseillère Christiane Auclair.**

**Il est résolu :**

1. Que la firme d'avocats *Joli-Cœur Lacasse* soit mandatée afin d'intenter contre M. Gaétan Bussièrès les recours autorisés par la loi afin de recouvrer ces sommes d'argent;
2. D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Mme la mairesse s'est abstenue de voter  
Vote pour : MM. les conseillers Jean-Philippe Lemieux, Alain Dufresne et Charles Durocher, Mmes les conseillères Christiane Auclair et Marie-Ève Racine

Vote contre : M. le conseiller Louis-Georges Thomassin  
Adoptée à la majorité des conseillers

## **Période de questions #2**

### **42. 153-04-14** Période de questions #2

À 20 h 35, Mme la mairesse invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 710-13 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 679-13.*

La période de questions s'est terminée à 21 h 10.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

## **Dispositions finales**

### **43. 154-04-14** Levée de la séance

Sur la proposition de Mme la conseillère Marie-Ève Racine.

Appuyé par M. le conseiller Charles Durocher.

Il est résolu de lever la séance à 21 h 12.

**En signant le présent procès-verbal, Mme la mairesse est réputée signer toutes les résolutions du présent procès-verbal<sup>1</sup>.**

---

**Mme Wanita Daniele**  
**Mairesse**

---

**Andrée-Anne Turcotte**  
**Greffière adjointe**

---

<sup>1</sup> [Note au lecteur]

Mme la mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de Mme la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.

Le greffier ou la greffière adjointe ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.